



education.gouv.fr

2014 > Encart

Accueil > Le Bulletin officiel > Bulletin officiel > 2014 > n° 21 du 22 mai

## Encart

### Lettre aux membres de la communauté éducative

NOR : MENB1400230Y

lettre du 20-5-2014

MENESR

Mesdames, Messieurs,

La société française peut être fière de son École, de l'implication de tous ses personnels pour instruire et éduquer chaque élève, et leur permettre de construire leur avenir. Le nombre de bacheliers a, depuis quarante ans, été multiplié par trois, et les jeunes sortent plus diplômés en France que dans l'ensemble de l'Union européenne.

Les Françaises et les Français attendent beaucoup de l'École. Elle permet l'émancipation des individus. Elle protège grâce au diplôme, qui demeure le meilleur bouclier face au chômage. Elle est le lieu de l'accès de tous aux savoirs et à la culture. Elle est aussi celui où l'on fonde l'espoir de pouvoir réussir grâce à son travail, et ainsi de s'élever socialement.

Pourtant, aujourd'hui, malgré tous ses succès et le dévouement des personnels de l'éducation nationale, la promesse républicaine qu'incarne l'École est mise à mal. Les dernières études internationales, notamment les résultats Pisa parus en décembre 2013, ont montré que notre pays était celui de l'OCDE où l'origine sociale pèse le plus sur la réussite éducative. L'écart entre la promesse d'égalité de la République et de son École, et la réalité tenace des inégalités en milieu scolaire, est insupportable.

Dès lors, un impératif doit guider l'ensemble de la communauté éducative : combattre dès le plus jeune âge les inégalités sociales et territoriales pour favoriser la réussite de chaque enfant et de chaque jeune.

Je souhaite une École qui permette aux mérites, aux talents de se réaliser et de s'exprimer pleinement, indépendamment de la naissance ou de l'origine sociale. Je souhaite une École qui ne laisse personne au bord du chemin et qui accompagne chacun, d'abord ceux les plus en difficulté, vers la réussite.

La circulaire de rentrée est un acte important dans notre ministère car elle est l'occasion de définir les orientations pédagogiques et éducatives, et les principales mesures de la rentrée scolaire à venir.

C'est pourquoi, j'ai souhaité profiter de ce moment pour m'exprimer auprès de tous les membres de la communauté éducative. Au-delà de tous les personnels, enseignants comme non enseignants, dont je mesure l'engagement au quotidien pour faire réussir les élèves. Au-delà des parents d'élèves qui attendent plus que jamais de l'École qu'elle permette à leurs enfants de réussir et de s'épanouir. Enfin, et j'allais dire surtout, auprès des élèves qui veulent que tout soit fait pour les aider à construire leur avenir comme citoyens et leur insertion dans le monde professionnel.

Comme le Président de la République et le Premier ministre l'ont rappelé récemment, la politique du gouvernement est centrée sur la priorité pour la jeunesse et plus particulièrement sur l'École de la République. Les grandes réformes engagées depuis mai 2012 et inscrites dans la loi pour la refondation de l'École de la République sont poursuivies et mises en place selon un calendrier qui respecte le temps de la concertation et la recherche de l'efficacité.

Il en va ainsi de la priorité donnée au premier degré. La réussite des élèves passe par la maîtrise des premiers apprentissages. Il est donc essentiel de revaloriser le rôle de l'école maternelle et de développer les dispositifs pédagogiques favorisant la réussite scolaire, notamment pour les écoles situées dans les secteurs les plus fragiles socialement. Appliquée sur l'ensemble du territoire national à la rentrée 2014, la réforme des rythmes scolaires est complétée, comme le Premier ministre l'a annoncé dans son discours de politique générale, par la possibilité de nouvelles expérimentations qui, tout en respectant l'esprit originel de la réforme, permettront une meilleure application sur le terrain. Cette réforme est centrée sur le principe de cinq matinées de classe, périodes où les enfants apprennent le mieux. Il s'agit d'un levier important de la refondation que le gouvernement souhaite généraliser en cette rentrée 2014.

Les nouveaux programmes d'enseignement du premier degré et du collège, qui seront proposés par le conseil supérieur des programmes, s'inscriront dans les nouveaux cycles d'enseignement et devront être progressifs et cohérents. Une grande attention sera portée au cycle 3 (CM1-CM2-6e) qui doit favoriser, avec l'aide des conseils école-collège, la continuité des apprentissages. Les programmes devront aussi laisser aux professeurs des libertés dans la construction de

leurs enseignements. Enfin, je tiens à ce que les projets de programme fassent l'objet d'une consultation des enseignants et s'accompagnent d'une véritable formation.

Alors que toutes les études nationales et internationales montrent que l'effet maître est capital pour la réussite des élèves, la suppression d'une formation en alternance avant 2012 ne pouvait que conduire à une lente dégradation des résultats scolaires. La mise en place de la formation initiale des enseignants avec l'accueil des premiers lauréats des concours rénovés dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe) constitue sûrement l'investissement le plus important pour l'avenir de notre École et donc de notre Nation.

Toutes ces réformes nécessitent un effort de la Nation, c'est le sens de la confirmation par le Premier ministre de la création de 60 000 postes au sein de l'éducation nationale d'ici 2017. Mais ces efforts doivent d'abord bénéficier à ceux qui en ont le plus besoin. C'est tout le sens du plan de refondation de l'éducation prioritaire annoncé en janvier dernier.

Ce plan doit permettre de renforcer tous les dispositifs pédagogiques et éducatifs dans les réseaux d'éducation prioritaire. Il reconnaît enfin l'engagement des personnels qui, au quotidien, s'occupent de ceux pour qui l'accès aux connaissances est le plus difficile. Je fais de cet effort pour les écoles et les établissements accueillant les publics les plus défavorisés ma priorité. Les moyens dédiés à l'enseignement scolaire seront d'abord attribués à ces écoles et établissements. C'est indispensable pour que l'École redevienne juste et donne à tous les jeunes les chances de réussir dans leur vie d'adulte. C'est la condition nécessaire pour renouer avec le pacte républicain.

Dans la même ligne, les efforts menés ces derniers mois pour lutter contre le décrochage scolaire et la lutte contre toutes les discriminations seront poursuivis. Tous les moyens seront mobilisés pour prévenir le décrochage et 25 000 jeunes décrocheurs se verront proposer un retour en formation en 2014.

Alors que le diplôme reste, dans un contexte de crise, le moyen le plus sûr pour accéder au marché du travail, et que la sortie prématurée de l'École ou de l'apprentissage expose sans protection au risque de l'exclusion sociale, j'aurai également pour objectifs d'adapter l'offre de formation et de poursuivre la modernisation de l'enseignement professionnel, atout majeur pour le redressement productif du pays et l'accès des jeunes à l'emploi.

Enfin, je connais le souci permanent de l'ensemble des personnels du ministère de l'éducation nationale à veiller au bien-être des élèves, condition nécessaire pour bien apprendre, et l'attention toute particulière apportée à la lutte contre le harcèlement à l'École.

J'ai bien conscience de ne pas évoquer tous les sujets. La circulaire de rentrée apportera à chacun d'entre vous les précisions nécessaires sur les mesures prévues pour l'année scolaire 2014-2015.

Au moment où chacun s'attache à tout mettre en œuvre pour que la refondation devienne une réalité et pour que la rentrée 2014 s'effectue dans les meilleures conditions, je tiens à exprimer ici à tous ma confiance pour l'avenir de notre École. À l'ensemble des personnels, je dis ma reconnaissance dans leur engagement. Je sais que vous attendez de moi de faire évoluer l'École vers la réussite de tous. Vous pouvez compter sur moi pour défendre à tous les instants cette priorité essentielle de notre République.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Benoît Hamon